

Civisme : payer ses impôts ?

Une question dans le BSW permet de mesurer quelle est la perception du citoyen lorsqu'il paie ses impôts. Parmi les réponses possibles, on retrouve la notion de devoir civique « Je paie mes impôts parce que c'est un devoir civique », la notion d'obligation « Je paie mes impôts parce que je suis obligé » mais aussi la notion de bénéfice des politiques mises en œuvre « je le fais parce que je bénéficie des politiques que l'Etat met en œuvre grâce aux impôts. »

Les résultats de la dernière enquête BSW réalisée en 2013, révèlent que plus d'une personne sur quatre (26%) considèrent que payer ses impôts est un devoir civique. Pour plus d'une personne imposable¹ sur dix (13%), c'est la notion de bénéfice qui est la perception dominante. Ces personnes considèrent en effet, avant l'idée de devoir ou d'obligation, que le fait de payer des impôts leur permet de bénéficier des politiques mises en œuvre par l'Etat grâce à ceux-ci.

Il n'en reste pas moins que pour la majorité des personnes interrogées, le fait de payer ses impôts reste avant toute chose une obligation : c'est le cas pour 57% des citoyens wallons en 2013.

Nous soulignerons qu'en 2012, 62% des personnes imposables déclaraient payer leurs impôts parce qu'elles étaient obligées de le faire. Ce pourcentage connaît donc une légère diminution entre 2012 et 2013 au profit de la perception liée au bénéfice (de 8% en 2012 à 13% en 2013), mais il sera cependant utile, avant de pouvoir interpréter ces premiers résultats, de voir si cette tendance se confirme dans les années ultérieures.

Perception prédominante lorsque l'on paie ses impôts, Wallonie, 2013, en %		
	Effectifs pondérés	En pourcent
Je le fais parce que c est un devoir civique	274	26
Je le fais parce que je suis obligé	610	57
Je le fais parce que je bénéficie de politiques que l Etat met en œuvre grâce aux impôts	140	13
Aucune de ces affirmations ne correspond à ce que je pense	41	4
Total	1065	100

Sources : IWEPS - Enquête BSW 2013

Remarque : Les résultats présentés dans ce tableau ont été arrondis à l'unité. Les personnes non imposables et les réponses « ne sait pas » ne sont pas prises en compte.

¹ Seules les personnes imposables ont été retenues dans les résultats sur la perception prédominante lorsque l'on paie ses impôts, soit un échantillon de 1065 personnes.

La variable relative aux impôts n'était pas présente dans les vagues 2003 et 2007 du BSW, mais d'autres variables permettent cependant d'observer l'évolution du civisme au sein de la Wallonie au cours des dix dernières années.

A la question suivante « trouvez-vous excusable de réclamer des allocations auxquelles on n'a pas droit ? », les résultats montrent qu'en Wallonie, la grande majorité des citoyens interrogés réproouvent (pas excusable et pas du tout excusable) le fait de réclamer des allocations auxquelles on n'a pas droit.

Cette tendance est assez stable au cours des dix dernières années puisqu'ils étaient 96% en 2003 à partager cette idée et ils sont 93% en 2013 à continuer à penser qu'il n'est pas excusable, voire pas du tout excusable de « réclamer des allocations auxquelles on n'a pas droit ».

Nous ferons cependant remarquer une diminution dans la proportion des personnes qui rejettent tout à fait ce type de comportement : en effet, en 2003, 72% ne trouvaient pas du tout excusable de réclamer des allocations auxquelles on n'a pas droit contre 62% en 2013, soit 10 points de pourcentage en moins. En 2013, les citoyens adoptent un positionnement moins critique vis-à-vis de ce type de comportement même s'ils continuent à considérer majoritairement que cette attitude n'est pas excusable.

Trouvez-vous excusable de réclamer des allocations auxquelles on n'a pas droit?				
Wallonie, 2003-2013, en %				
	2003	2007	2012	2013
Tout à fait excusable	1	1	1	2
Excusable	3	3	5	6
Pas excusable	24	25	31	31
Pas du tout excusable	72	71	63	62
Total	100	100	100	100

Sources : IWEPS - Enquête « Identités et capital social en Wallonie » 2003, 2007 – Enquête BSW 2012 et 2013

Rem : En 2003 et 2007, la question était formulée de manière légèrement différente : « trouvez-vous normal de réclamer des allocations auxquelles on n'a pas droit? »

Si la réprobation demeure également importante dans le tableau suivant, on constate que la perception critique des citoyens diffère sensiblement lorsqu'il y a omission dans la réalisation de la déclaration d'impôt.

Ainsi, à la question « **Estimez-vous excusable de ne pas déclarer tous ses revenus au fisc ?** », trois citoyens sur cinq (62%) considèrent la démarche « pas excusable » voire « pas du tout excusable », mais le pourcentage des réprobateurs est sensiblement plus faible dans ce cas-ci, (on passe de 93% à

62%) probablement que la question précédente étant d'avantage perçue par les personnes interrogées comme un vol, un abus des biens publics, en réclamant des revenus auxquels on n'a pas droit.

Estimez vous excusable de ne pas déclarer tous ses revenus au fisc?				
Evolution 2003-2013, Wallonie, en %				
	2003	2007	2012	2013
Tout à fait excusable	nd	8	7	7
Excusable	nd	34	33	31
Pas excusable	nd	26	32	34
Pas du tout excusable	nd	32	28	28
Total	100	100	100	100

Sources : IWEPS- Enquête « Identités et capital social en Wallonie » 2003, 2007 – Enquête BSW 2012 et 2013

Rem : En 2003, la question posée était sensiblement différente "trouvez-vous normal de faire une fausse déclaration fiscale? Les résultats à cette question ne peuvent être comparés aux autres vagues.

On peut donc dire, en conclusion, que réclamer des allocations auxquelles on n'a pas droit est davantage condamné par les citoyens que de ne pas déclarer tous ses revenus au fisc bien que ces deux comportements soient majoritairement condamnés.